

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

14 février 2018

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quatorzième jour du mois de février deux mille dix-huit (14-02-2018) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 18-02-08

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2018;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Nomination d'un procureur pour la cour municipale;

- Recommandations du Comité technique du Fonds de développement du territoire;
- Entérinement des décisions du Comité d'investissement commun;
- Autorisation d'appel d'offres pour la confection du nouveau site internet de la MRC;
- Fonds social des employés de la MRC;
- Schéma de couverture de risque en incendie : Adoption du rapport annuel 2017;
- Conformité du règlement d'urbanisme numéro 2016-03-02 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec : Appui à la ville de Saint-Tite;
- Avis de motion : règlement sur la rémunération des élus;
- Autorisation de mandats dans le cadre du projet de Centre de transbordement;
- Varia :
 - a) Avis de motion : Règlement sur la gestion contractuelle;
 - b) Autorisation de signature d'entente avec la Chambre de commerce de Mékinac;
 - c) Appui à St-Tite : programme de soutien aux installations sportives et récréatives;
 - d) SIM;
 - e) Programme de soutien au drainage et chaulage des terres agricoles;
 - f) Dénomination du lac St-Thomas : Réserve faunique du St-Maurice;
 - g) Rencontre Telus : dossier cellulaire et internet;
 - h) Défi Desjardins : contribution;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-02-09

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de

Trois-Rives et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-02-10

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (10 semaines) 192 368.23

Déplacement des employés (es) (3 mois) 5 180.18

Fournisseurs de biens et services (3 mois)

Telus	496.62
Telus mobilité	576.09
Xittel (téléphone)	2 044.90
Xittel (internet)	1 552.17
Distribution Vithemon	187.50
RREMQ	38 538.10
Union-Vie	8 651.17
Hydro-Québec	3 441.10
Monsieur Marcel Perron	4 031.13
Entreprises de distribution Denis Samson	283.00
Servitec inc. - contrat mensuel, service technique	20 140.28
Fournitures de bureau Denis	1 480.49
Fonds de l'information foncière	492.00
Syndicat des employés	2 824.96
Fujitsu Conseil	663.82
Luc Méthot	4 909.95

CARRA	87.14
Microgest informatique	2 909.15
RGMRM (enfouissement, boues fosses septiques, Q-P)	196 903.24
De Lage Landen Financial	569.25
XEROX Canada	478.97
Neopost	248.34
Ôze publicité	229.95
PG Solutions	55 513.95
Robert Pronovost	766.50
Pierre Beauséjour	4 800.00
Boulangerie Germain	197.58
Bel-Mar Express	2 736.41
Photo Claude Naud	51.75
FQM - Honoraires embauche directrice	1 157.80
Chez Jacob	1 148.40
Ville de St-Tite	69.16
Petite caisse	302.90
Ass. des aménagistes régionaux du Québec	486.34
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec	103.48
Ass. des greffiers de cours municipales du Québec	252.95
Ass. des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	172.46
COMBEQ (formation et adhésion)	770.11
DH Électronique	367.90
FQM - Adhésion	17 499.22
Groupe RCM	658.61
Jurismedia inc.	2 757.96
St-Maurice Télécom	839.05
Municipalité de Lac-aux-Sables (formation pompiers)	235.60
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (formation pompiers)	1 649.20
Classement Luc Beaudoin	3 621.71
RONA inc.	16.55
Savonnerie B-L	172.16
<u>Visa :</u>	
Frais de déplacement	654.33
Inreach	110.63
Abonnement évaluation	103.48
Ipad	2 271.74
Frais de réunion	137.00

Total fournisseurs : 391 364.25

Dépenses CLD

Chambre de Commerce de Mékinac	3 000.00
Tourisme Mauricie	298.93
Éditions communautaires Des Chenaux	344.93
Tremblay Bois Mignault Lemay	6 204.33

Total CLD : 9 848.19

Fonds de développement du territoire

Bulletin Mékinac	322.70
Hebdo St-Maurice	2 150.04
NDA Jam	8 600.00
Chambre de Commerce	8 600.00
IDÉ Trois-Rivières (PDAAM)	25 000.00
Dépanneur Du Moulin	10 000.00
Club de motoneige Alton inc.	35 000.00
Ville de Saint-Tite	50 000.00
Somnus Société de gestion	10 000.00
Boulangerie Germain	870.94
Solutions AMBRA	19 869.11

Total FDT : 170 412.79

Baux de villégiature

Immovex	689.86
Ass. Sportive du Gros Brochet	493.25
DV Auto	562.72
Groupe Harnois	490.15
Ville de La Tuque	3 351.52
<u>Programme d'aide aux villégiateurs</u>	
SEPAQ	25 000.00
Comité de Citoyen Doheny - Rivière du Milieu	10 000.00

Total Baux de villégiature : 40 587.50

Programme de Rénovation

SAHA	3 052.59
P-1231565 - St-Séverin	23 000.00
C04010PRR0024 - Trois-Rives	6 517.00
C04010PRR0019 - St-Adelphe	12 000.00

PYRH-01-105 - Trois-Rives	75 000.00
C04010PRR0023 - Trois-Rives	8 916.32

Total Programme de rénovation : 128 485.91

Promotion Culturelle

Chambre de Commerce	410.00
Chez Jacob	394.95
Jason Luckerhoff	1 149.75
Appartenance Mauricie	1 900.00
AGA de St-Tite	375.00

Total Culture : 4 229.70

Promotion Touristique

Tourisme Mauricie	1 508.30
Telus	196.50

Total Tourisme : 1 704.80

Promotion Entrepreneuriat

À La Fut	593.35
Chez Jacob	569.13
Mme Nadia Moreau (conférence Mario Dumont)	134.44
Les productions Merlins	287.44
Estelle Larouche	50.00
CS de L'Énergie	300.00

Total Entrepreneuriat : 1 934.36

Cour municipale

Étude Derepentigny inc.	44.78
SAAQ	391.20
Denis Carpentier	300.00
Coopérative d'informatique Municipale	4 593.25
Tremblay Bois Migneault Lemay	4 606.45
Trudel & ass., huissiers de justice	228.28
Aidans Dupont, huissiers	106.28
Bélanger Tremblay, huissiers	77.84
Éditions juridiques FD	322.70
Postes Canada	1 288.32

Indemnité aux témoins	173.14
BAVAC	12 653.81
Hebdo St-Maurice	440.35
Remboursement d'amendes :	
Ministre des Finances	34 782.00
Municipalité de Saint-Adelphe	3 425.00
Municipalité de Grandes-Piles	965.00
Municipalité de Hérouxville	4 884.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	2 337.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	200.00
Municipalité de Saint-Séverin	1 680.00
Municipalité de Sainte-Thècle	9 439.00
Ville de Saint-Tite	32 505.48
Municipalité de Trois-Rives	1 345.00

Total Cour municipale : 116 788.88

Grand total : 1 062 904.79

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	28.62
Les Excavations Jovanex	2 146.20

Total : 2 174.82

TNO DE MÉKINAC

Entreprises Romar	632.36
Excavation Mékinac	919.80
Marcel Guimond & Fils	25 632.24
Remboursement de taxes	105.29
ADMQ (adhésion et formation)	1 117.56
Machineries W. St-Arnault	2 700.00
Location St-Tite	91.93
PG Solutions	1 597.13
Comité de Citoyens Doheny	10 000.00
Bétonnière La Tuque	15 994.03

Total : 58 790.34

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 265.31

Rémunération des maires (3 mois) 20 519.12

Fournisseurs de biens et services

ADGMRCQ (adhésion et colloque)	1 017.53
Ass. des gestionnaires de cours d'eau	517.39
Commission scolaire de l'Énergie	618.31
Distribution Vithemon	37.50
DV Auto	162.06
Entreprises de distribution Denis Samson	129.00
RONA	16.53
R. Léveillé Extincteur	183.97
Jurismédia	747.35
Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice	210.50
Société canadienne du Cancer	250.00
Municipalité de Ste-Thècle	1 773.50
Xérox Canada	832.70
Boulangerie Germain	227.48

Total fournisseurs : 6 723.82

Loisir et culture

Maison des familles de Mékinac (ActiV)	1 700.00
Municipalité de Ste-Thècle (culture)	300.00

Total Loisir et culture : 2 000.00

Cour municipale

Denis Carpentier	100.00
Les Éditions Juridiques FD	102.90
Ministre des Finances	18 100.00

Total cour municipale : 18 302.90

Grand total : 49 811.15

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Brodeur, L'Heureux, Durocher	373.67
------------------------------	--------

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

MRC de Mékinac (ingénierie 2017)	40 450.00
MRC de Mékinac (Q-P)	21 017.00
MRC de Mékinac (Administration)	34 493.00
MRC de Mékinac (salaire aménagiste)	50 745.11

Total : 146 705.11

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 14 février 2018.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 18-02-11

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 14 février 2018 totalisant 1 112 715.94 \$ pour la MRC, 2 548.49 \$ pour le parc industriel régional et 205 495.45 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Remerciements pour notre contribution au projet Partage 2017 Mékinac;
- Lettre de Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique, nous informant de la transmission d'un montant de 1684 \$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Lettre de Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique, nous informant de la transmission d'un montant de 6 500 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide

- financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Monsieur Bernard Deschamps, président-directeur général à la MMQ, nous fait parvenir notre part de ristourne 2016 attribuée à notre MRC, qui s'élève à 1 612\$;
 - Monsieur Bernard Deschamps, président-directeur général à la MMQ, nous fait parvenir notre part de la 9^e ristourne attribuée à notre MRC, qui s'élève à 1 149\$;
 - Madame la Ministre, Lise Thériault, responsable de la Protection des consommateurs, de l'Habitation et de la région de Lanaudière, nous informe qu'un montant additionnel de 45 000 \$ est mis à la disposition de la MRC pour le programme RénoRégion, ce qui porte à 165 000 % le budget alloué pour 2017-2018;
 - Monsieur Fabrice Gagnon, directeur à la direction de l'organisation et des pratiques policières nous informe du montant estimé de la facturation 2018 pour le service de la Sûreté du Québec, soit 63 299 \$;
 - Monsieur Sylvain Lepage, directeur général, secrétaire-trésorier et président d'élection à la FQM, nous informe des résultats des élections pour la région administrative 04-Mauricie. Monsieur Larry Bernier, maire de Lac-Edouard et monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ont été élus par acclamation au sein du conseil d'administration de la FQM;
 - Monsieur Mario Lachance, président d'Appartenance Mauricie nous remercie de notre collaboration pour l'achat de calendriers;
 - Résolution CR 237-11-2017 de la MRC de Portneuf concernant à dénoncer l'absence de financement destiné à l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques;
 - Résolution 2017-11-196 de la MRC de Papineau concernant à dénoncer l'absence de financement destiné à l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques;

La MRC a appuyé, par sa résolution 17-10-160, la MRC des pays d'en Haut pour une demande de compensation pour l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (Loi 132).

- Résolution VLT-2017-11-314 de la Ville de La Tuque concernant le non-renouvellement de l'entente sur la mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice;
- Monsieur Marco Lethiecq, directeur général nous fait parvenir un chèque au montant de 21 000 \$ dans le cadre du programme d'aménagement durable des Forêts 2017-2018;
- Demande d'appui de la Ville de La Tuque, AGG-2018-01-011, concernant des travaux de correction de la Route 155 Sud, kilomètre 107;

APPUI À LA VILLE DE LA TUQUE : RELANCE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE DEVANCEMENT DES TRAVAUX DE CORRECTION DE LA ROUTE 155 SUD À L'ENDROIT DU KILOMÈTRE 107

CONSIDÉRANT la dangerosité de la courbe, de la pente et du pont situés au kilomètre 107 sur la route 155 Sud, qualifiant cette zone d'accidentogène, Ville de La Tuque a effectué des représentations à plusieurs reprises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour demander la priorisation de la correction de cette courbe;

CONSIDÉRANT la pétition déposée par des citoyens du secteur le 25 février 2016 demandant la correction de la courbe au kilomètre 107 et les résolutions adoptées par le conseil d'agglomération les 19 avril 2016 et 17 janvier 2017 demandant au Ministère la réfection de la courbe;

CONSIDÉRANT la demande émise par le comité de sécurité publique de Ville de La Tuque pour l'uniformisation de la vitesse sur cette portion de route et la correction de la signalisation;

CONSIDÉRANT que l'échéancier des travaux amorcés par le Ministère qui consiste au réaménagement de la courbe et à l'adoucissement de la pente porte la réalisation des ceux-ci à l'an 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération de la Ville de La Tuque trouve inconcevable les délais d'exécution de correction de cette zone qui est le théâtre de multiples accidents de la route dont trois décès jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT que deux rapports du coroner font état du danger de la configuration de la route à cet endroit mis en cause relativement aux deux décès survenus en janvier 2017 ainsi qu'un décès en 2012 où des recommandations ont été émises au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT l'inaction du Ministère depuis une trop longue période et considérant l'urgence d'agir pour limiter les risques futurs;

Re 18-02-12

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu :

- d'appuyer le conseil d'agglomération dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec :

- Déployer les moyens nécessaires afin de devancer au printemps 2018 les travaux de correction de la courbe, de la pente et du pont à l'endroit du kilomètre 107 de la route 155 Sud;
- Mettre en place une signalisation d'alerte à l'approche de la zone visée dans les deux directions;
- Harmoniser la limite de vitesse à 70 km/h entre les kilomètres 103 et 107 sur la route 155 Sud;

que copie de cette résolution soit transmise à la ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de la Mauricie et députée de Laviolette, madame Julie Boulet.

- Adopté à l'unanimité -

- Réception d'une demande de partenariat de l'UPA pour les événements de la fédération de l'UPA Mauricie. Le conseil de la MRC ne désire pas participer à ce partenariat;
- Madame Stéphanie Chabrun, directrice général du Bassin versant du Saint-Maurice (BVSM), demande l'appui financier au montant de 100 \$ afin de préserver le Trou à Barbotte.

BVSM : TROU À BARBOTTE

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour un souper bénéfique afin de préserver le Trou à Barbotte;

Re 18-02-13

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'octroyer la somme de 100 \$ à titre de partenaire de soutien à BVSM.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 18-02-14

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UN PROCUREUR POUR LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., est autorisée à agir, devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac pour représenter les municipalités locales et la MRC pour tout dossier relevant de leurs compétences (dossiers municipaux);

CONSIDÉRANT que soit M^{es} Matthieu Tourangeau et Marc-André Beaudoin et Myriam Asselin, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.

sont autorisés à agir au nom du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. recommande la nomination de Me Vincent Paré comme procureur substitut du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant cette Cour en remplacement de Me Myriam Asselin;

Re 18-02-15

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac demande que Me Vincent Paré, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soit désigné par le *Directeur des poursuites criminelles et pénales*, pour le représenter devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac, en remplacement de Me Myriam Asselin.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

CONSIDÉRANT que le comité technique du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 14 février 2018;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations;

Re 18-02-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'approuver les projets suivants :

d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

- Acceptent l'offre, d'ici le 15 mars 2018, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac ;
- Fournissent un rapport de fin de projet ;
- Complètent le projet au plus tard le 30 novembre 2018, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;
- Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

FDT-L-18-01

Municipalité de Trois-Rives

Développement de l'accès internet haute vitesse au lac Mékinac

Montant accepté :

22 600 \$ du FDT local de Trois-Rives ou maximum 80 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité;

FDT-L-18-02

Municipalité de St-Roch de Mékinac

Accès aux services numériques par câble

Montant accepté :

30 000 \$ du FDT local de Trois-Rives ou maximum 80 % des coûts liés au projet, dont 20 000 \$ provenant de l'enveloppe 2017 et 10 000 \$ provenant de l'enveloppe 2018.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité;

- Adopté à l'unanimité -

ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les décisions du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 12 février 2018, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 18-02-17

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

Totalisant un investissement de : 10 000 \$ du FDT privé, dans le dossier de À la Fût.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONFECTION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MRC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser le site internet de la MRC en y incluant tous les services et les fonds disponibles;

CONSIDÉRANT que des appels de propositions sont appropriés pour s'assurer de valider le processus et pour favoriser le bon choix;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité interne sur ce dossier;

Re 18-02-18

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'entériner l'appel de proposition lancé pour mettre au goût du jour le site internet de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le nombre d'employés de la MRC est passé de 15 à 20, en ce début 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC attribue un fonds social pour les activités des employés de la MRC, en compensation du montant non récurrent lié à l'assurance collective

Re 18-02-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'octroyer un montant de 2 750 \$ au fonds social des employés de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel 2017, du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Benoit Beaupré en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 18-02-20

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'approuver le rapport d'activités annuel 2017 du schéma de couverture de risques en incendie.

- Adopté à l'unanimité -

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2016-03-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2016-03-02 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 18-02-21

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 2016-03-02 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC : APPUI À LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé un terrain de stationnement de véhicules récréatifs temporaire dans la décision 401734 du 24 mai 2013 en faveur de Ferme Raychand SENC pour la période du festival western;

CONSIDÉRANT que cette autorisation était valide pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le Ville de St-Tite dépose une nouvelle demande en faveur de la ferme Raychand SENC pour obtenir un renouvellement de l'autorisation;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est déjà prononcé à ce sujet par la résolution 11-11-217 et que la situation est la même;

CONSIDÉRANT que les besoins d'espaces de stationnements de véhicules récréatifs sont toujours essentiels pour la période du festival western ainsi que pour l'Événement spécial du mois de mai lors de la fin de semaine d'ouverture des Rodéos IPRA;

Re 18-02-23

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que la MRC de Mékinac recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de renouveler l'autorisation à la Ferme Raychand senc pour un terrain de stationnement de véhicules récréatifs temporaire pendant la période du Festival Western et d'y permettre également l'utilisation pour l'événement spécial de l'ouverture des Rodéos IPRA en mai. Le tout aux mêmes conditions.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 2014-158 sur la rémunération des élus. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE MANDATS DANS LE CADRE DU PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT le projet de centre de transbordement dans le parc industriel régional (PIR);

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires sont liés à ce projet d'envergure et qu'il y a lieu de s'assurer que toutes les ententes soient bien étoffées;

CONSIDÉRANT qu'une expropriation est en cours pour l'expansion du PIR, et qu'à cet effet, il y a lieu d'obtenir une expertise externe en évaluation foncière et un expert en foresterie;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre procureur au dossier;

Re 18-02-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à recourir aux services de nos procureurs pour le dossier du Centre de transbordement, ainsi qu'aux évaluateurs Gilbert Deschênes et associés et les consultants forestiers MS inc.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la chambre de commerce de Mékinac propose le renouvellement de l'entente de gestion du bureau d'accueil touristique (BAT), adjacent à ses bureaux;

CONSIDÉRANT que la fréquentation estivale du BAT justifie le maintien de l'ouverture estivale;

CONSIDÉRANT que le comité touristique juge et recommande le maintien du BAT dans Mékinac;

Re 18-02-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général, de signer l'entente 2018 avec la chambre de commerce de Mékinac, pour la gestion du BAT, et ce, en contrepartie d'un montant maximal de 8 000 \$ de la part de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI À ST-TITE : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite s'apprête à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet va permettre :

- D'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- De favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- De participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives;

Re 18-02-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac appuie le projet de la Ville de Saint-Tite pour la mise aux normes de son aréna afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV.

- Adopté à l'unanimité -

SOCIÉTÉ D'INFRASTRUCTURES DE MÉKINAC (SIM)

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC soutien et reconnaît les objectifs de la société d'infrastructures de Mékinac (SIM);

CONSIDÉRANT que la SIM se retrouve avec 2 partenaires financiers depuis l'abolition du CLD Mékinac;

CONSIDÉRANT que la SIM a besoin d'un appui financier pour éponger un certain déficit annuel dû à certains investissements moins fructueux, à des réparations imprévues, ainsi qu'à des entreprises en défaut de paiement;

Re 18-02-27

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac d'injecter un montant de 25 000 \$ en 2018, et ce à partir du fonds provenant des résidus de la CRÉ.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DRAINAGE ET CHAULAGE DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT qu'un premier programme de soutien au drainage et au chaulage des terres a été mis en place en juin 2016 et était disponible pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire de 5 M\$ sur trois ans était disponible pour ce programme;

CONSIDÉRANT que, le 28 mars dernier, le ministre des Finances du Québec, monsieur Carlos Leitão, annonçait que ce programme serait étendu à 34 nouvelles MRC au Québec avec des crédits additionnels de 4 M\$, soit 2 M\$ par année pour 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT que, pour la Mauricie, les MRC de Maskinongé et Mékinac ainsi que les villes de Shawinigan et La Tuque ont été admises au programme;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux et la ville de Trois-Rivières sont exclues du programme;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Mauricie a fait plusieurs représentations et transmis des correspondances au caucus des députés libéraux ainsi qu'au ministère de l'Agriculture régional pour rendre admissibles les deux régions exclues du nouveau programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de différences marquées dans la qualité des sols et la proximité des marchés entre les territoires admissibles de la Mauricie et ceux exclus;

CONSIDÉRANT qu'il est important que tous les producteurs et productrices agricoles de la Mauricie puissent bénéficier des retombées du programme de soutien au drainage et au chaulage des terres et ce, indépendamment de leur provenance;

Re 18-02-28

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu que la MRC de Mékinac demande au Gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'inclure immédiatement la Ville de Trois-Rivières et la MRC des Chenaux au programme actuel de soutien au drainage et au chaulage des terres et de permettre aux agriculteurs et agricultrices de bénéficier des avantages contenus dans ce programme.

- Adopté à l'unanimité -

DÉNOMINATION DU LAC ST-THOMAS : RÉSERVE FAUNIQUE DU ST-MAURICE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac agit à titre de conseil municipal des TNO, particulièrement à l'Ouest du St-Maurice, où est situé la Réserve faunique du St-Maurice, géré par la SEPAQ;

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie du Québec a obtenu une demande de modification pour le nom du Lac St-Thomas;

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie du Québec se doit de consulter les élus du territoire face à de telles demandes;

CONSIDÉRANT que les élus connaissent et reconnaissent, par les relevés historiques du milieu, que le lac St-Thomas a toujours été connu et reconnu par cette nomination, particulièrement par beaucoup d'amateurs de pêche au Québec;

CONSIDÉRANT que la Réserve faunique du St-Maurice a une notoriété québécoise liée au succès de pêche dans le lac St-Thomas, et qu'un changement de nom viendrait annihiler l'aspect «marketing» du lieu et sa notoriété;

CONSIDÉRANT que le lac St-Thomas, situé dans les TNO de la MRC de Mékinac mérite qu'on lui conserve toute sa réputation, qui date d'au moins du début du 19^{ième} siècle;

Re 18-02-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac, d'expédier à la commission de la toponymie du Québec son avis sur l'appellation du Lac St-Thomas, à l'effet que ce nom doit être maintenu et perdurer, puisque connu et reconnu par l'ensemble du milieu mauricien et québécois.

- Adopté à l'unanimité -

RENCONTRE TELUS : DOSSIER CELLULAIRE ET INTERNET

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent ardemment desservir l'ensemble de leurs citoyens tant pour la téléphonie cellulaire que par la fibre optique pour un accès internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que Telus dessert la majorité du territoire de la MRC et que Telus prévoit étendre ses services à de nouveaux secteurs;

CONSIDÉRANT que Telus a transmis des communiqués de presse, particulièrement pour les municipalités de St-Séverin et de Notre-Dame-de-Montauban au sujet du développement du réseau dans ces secteurs;

Re 18-02-30

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de demander aux représentants de Telus d'accepter une rencontre prochainement afin que la MRC puisse connaître la planification de Telus dans ses prochains projets de développement et de s'assurer d'un partenariat possible, en lien avec les programmes gouvernementaux.

- Adopté à l'unanimité -

DÉFI DESJARDINS : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac fait du développement durable de son territoire une priorité, et cette dernière passe avant tout par une population en santé;

CONSIDÉRANT que le Grand Défi Desjardins, organisé par la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux, qui se déroulera du 31 mai au 10 juin 2019, consiste à promouvoir l'activité physique et du dépassement de soi auprès des jeunes de notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'amasser 120 000 \$ pour le territoire des MRC Mékinac et Des Chenaux, dont 60 000 \$ sera réservé exclusivement aux écoles primaires et secondaire de notre territoire;

CONSIDÉRANT que tous les frais logistiques du projet sont entièrement assumés par la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux et que la totalité des sommes amassées sera retournée directement aux écoles;

Re 18-02-31

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de prendre part au Grand Défi Desjardins en tant que partenaire « Or » et d'octroyer une somme de 10 000 \$ à ce grand projet rassembleur; d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à signer l'entente de visibilité; L'aide versée sera prélevé à même l'enveloppe d'ActiV pour 5 000 \$ et 5 000 \$ dans le fonds de développement du territoire.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Remerciement de Réjean Marier et quelques résidents du secteur chemin Bêtes puantes pour les travaux effectués dans ce secteur en 2017 et mention de quelques projets en cours pour 2018.

Michel Rheault nous informe sur le projet Partage 2017 et sur le résidu de 500\$

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 18-02-32

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle , propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier